



Ma femme m'a volé ma carte de sejour

Par **soyeur**, le **16/04/2015** à **17:57**

Bonjour,rnrnJe suis tunisien je me suis marie avec une fransaise le 18 fevrier 2012 apres un ans j ai eu ma carte de resident apres 3 ans de vie commune et 4 ans de mariage la situation a degradé ya eux plein de probleme des insultes beaucoup de tension je suis parti plusieir fois de la maison car elle me dis degage de chez moi je presise elle a 4 enfants ils vivent avec nous j'ai suporté ca jusqu'ua aujourd'hui je suis reparti elle ma invité dormir chez elle elle ma volé la carte et elle a été porté plainte pour mariage gris et elle a été a la prefecture pour bloquer ma carte j ai fait une main courante et je sais pas quoi faire j'ai vraiment besoin de conseil je suis perdu sachant que je suis au chomage depuis 6 moirnrnmerci bien pour votre aide

Par **aguesseau**, le **16/04/2015** à **20:08**

bjr,rnil est normal que les 4 enfants de votre épouse vivent avec leur mère donc avec vous, quand vous l'avez épousée, vous connaissiez sa situation familiale.rnbien sur, il nous est pas possible de vous dire si vous avez fait un mariage uniquement dans le but d'obtenir un titre de séjour.rnil appartient à l'administration de vérifier les déclarations de votre épouse.rnavez-vous une grosse différence d'âge avec votre épouse ? rncdt

Par **soyeur**, le **16/04/2015** à **21:03**

J'en es 28 elle a 39

Par **alterego**, le **17/04/2015** à **04:54**

Bonjour,
"Volé" votre carte de résident, voilà une accusation grave dont vous devez apporter la preuve.
Quant aux enfants que vous avez supportés, ils composaient la famille avant que vous ne connaissiez leur mère. Ce n'est pas à la famille de se décomposer, ils sont aussi chez eux.
"Mariage gris", vrai ou faux, vous seul savez. Sachez quand même que la victime ou la prétendue telle n'engage pas ce genre de procédure sans avoir un minimum de preuves. Si elle n'en dispose pas, c'est une autre affaire.
Cordialement